

**CONSEIL RÉGIONAL DU 4 JUILLET 2023****Rapport n° CR 2023-028 : Arrêt du projet de Schéma directeur de la région Île-de-France  
environnemental ou SDRIF-E**

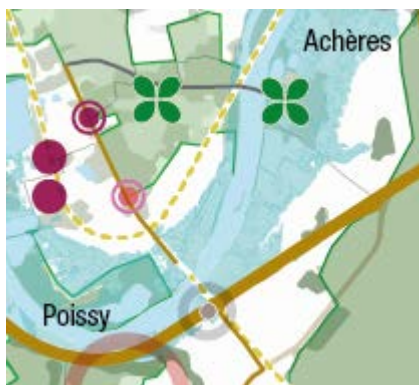
**Amendement sur la carte n°1 « Maîtriser le développement urbain »  
et la carte n°2 « Développer l'indépendance productive régionale »**  
En lien avec le document : « **Compléter le réseau de transport existant** »

**Texte de l'amendement :**

**Département des Yvelines (78)  
Ville d'Achères**

**Le projet de liaison RD30-RD190 - Pont d'Achères est retiré du SDRIF-E.**

Le linéaire gris fin, représentant un "grand axe régional", à Achères, aux abords de Poissy, est supprimé.



Carte 1



Carte 2

**Exposé des motifs de l'amendement :****NON AU CONTRESENS HISTORIQUE D'INSCRIRE AU SDRIF DIT ENVIRONNEMENTAL DES  
PROJETS D'EXTENSION ET DE CRÉATION DE VOIRIES !**

L'urgence climatique implique une action rapide et radicale des pouvoirs publics pour atténuer l'ampleur des dérèglements et s'adapter à ses conséquences sur nos vies. Aussi, le projet de création de liaison routière entre la RD30 et la RD190 entre en contradiction avec ces objectifs. Le Pôle Écologiste l'avait exprimé par un avis défavorable lors de l'enquête publique sur l'autorisation environnementale unique le 20 janvier dernier.

Créer et pour absorber du trafic de transit dans une boucle totalement enclavée de la vallée de Seine, dont les entrées et sorties se font par des ponts, est une prise de risque de congestion routière totalement inconsiderée, particulièrement lorsque les études prospectives sont datées et intègrent des éléments obsolètes telle que la création de l'A104 renvoyée aux calendes grecques.

Ce chantier de création d'une 2 X 2 voies sur 6,4 km, avec 3400 mètres de nouvelles voies et l'élargissement de 2600 mètres de voies existantes, implique 8 giratoires et un pont de franchissement de la Seine. Il va accroître substantiellement la quantité de véhicules dans la zone et générer une congestion accrue. L'augmentation des émissions de particules fines, dans un périmètre déjà impactée par l'importance du trafic routier - le secteur est très fréquenté dans les déplacements des yvelinois-es - mais aussi par la présence de plusieurs usines classées ICPE connues pour leurs

**Conseil régional**  
**Pôle Écologiste**

impacts sur la qualité de l'air, interroge et inquiète, alors que les Missions Régionales d'Autorité Environnementale (MRAe) ont ainsi déjà alerté sur la mauvaise qualité de l'air sur l'ensemble du Territoire de Seine-Aval de la communauté urbaine de GPS&O.

Ce projet du XX<sup>e</sup> siècle, vivement critiqué localement, va entraîner une accélération de l'artificialisation des sols dans la zone et être à l'origine de dommages environnementaux (faune et flore) majeurs, notamment hydriques avec la construction du pont. Construit sur un modèle de développement obsolète, il s'avère être un projet inutile et dispendieux en total décalage avec l'urgence climatique. Il est encore temps de cesser cette gabegie.

Pour l'ensemble de ces raisons, le projet de création de liaison routière entre la RD30 et la RD190 est retiré du SDRIF-E.

**La Présidente du groupe :**



**Ghislaine Senée**